



Avance franchise suite accident non responsable étant assuré tous

Par **Forfaita**, le 15/11/2014 à 15:32

Alors que je faisais mes courses, mon véhicule en stationnement sur une place de parking a été percuté par une voiture à l'arrière. Le conducteur responsable est venu se signaler et nous avons rédigé un constat amiable. Il a reconnu sa responsabilité et le constat est cohérent avec les faits. Un deuxième constat a été réalisé entre un autre conducteur et le conducteur responsable car une deuxième voiture a été emboutie au même moment. J'ai transmis mon constat à mon assureur direct assurance. Il a déclenché une procédure de type carambolage et me demande d'avancer la franchise le temps de définir les responsabilités. Mon constat montre que je ne suis pas responsable. Est-il normal que je sois obligé d'avancer la franchise en étant assuré tout risque. Y a-t-il un délai maximum pour que mon assureur prononce la responsabilité du sinistre Et me rembourse ma franchise. Quel recours puis-je activer? Cela fait plus d'un mois que j'attends des nouvelles ...

Par **moisse**, le 15/11/2014 à 15:57

Bonsoir,

[citation]Mon constat montre que je ne suis pas responsable.[/citation]

Le constat ne constitue en rien une reconnaissance de responsabilité.

Il est normal que votre assureur retienne la franchise en attendant la détermination des responsabilités.

Cela ne va pas durer des mois rassurez-vous, sauf s'il naissait une contestation sérieuse quant aux circonstances de ce sinistre.

Par **chaber**, le **15/11/2014** à **16:22**

bonjour

comment a été rédigé votre constat: croix observations